

TAUX ET TARIFS DU CDG 64 – ANNÉE 2024

COTISATIONS / CONTRIBUTIONS	TAUX
Cotisations (collectivités et établissements publics affiliés) Obligatoire Additionnelle	0,80 % 0,50 %
Contribution au socle commun (collectivités et établissements publics non affiliés adhérents)	0,16 % <u>Assiette de cotisation :</u> masse salariale des collectivités

MISSIONS	TARIFS
Direction Emploi, mobilité et RH	
Accompagnement à la mobilité	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ 2nd niveau – Bilan professionnel « Empreinte » (par accompagnement) 680 € ○ Dispositif intermédiaire - Test Motiva 80 € → Accompagnement collectif – Atelier de 2 h en intra 250 € ▪ Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} niveau « First » (par accompagnement) 50 € ○ 2nd niveau – Bilan professionnel « Empreinte » (par accompagnement) 880 € ○ Dispositif intermédiaire - Test Motiva 95 € → Accompagnement collectif – Atelier de 2 h en intra 300 € 	
Prestation Conseil en organisation et ressources humaines	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés (par jour d'intervention) 600 € ▪ Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (par jour d'intervention) 700 € 	
Pôle Missions temporaires	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission de remplacement ou de renfort ▪ Mission « Expertise et appui opérationnel à l'organisation des secrétariats de mairie et services administratifs », en complément opérationnel sur certaines missions de conseil en organisation ▪ Tutorat en appui des Secrétaires de Mairie débutants ▪ Mission élaboration du Rapport Social Unique (RSU) ▪ Mission « Encadrement et pilotage » 	Rémunération chargée de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + un forfait de 30 € par jour et par mission pour frais professionnels
Pôle Archives	
Mission 1 : Classement intégral des archives papiers par les archivistes (7h00) 315 € Mission 2 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des agents dédiés (7h00 x 3 jours) 435 € ▪ Journée de suivi du classement des archives papiers par les agents (7h00) 315 € Mission 3 : Mise à jour du classement des archives papier (7h00) 315 € Mission 4 : Accompagnement dans la gestion des données, préalable à l'archivage électronique (7h00) Pré-requis : classement papier effectué 315 € Visite et rapports d'état des lieux des archives (7h00) 315 €	

TAUX ET TARIFS DU CDG 64 – ANNÉE 2024

Direction Santé et conditions de travail

Collectivités et établissements publics affiliés

Adhésion aux missions facultatives de la Direction

- Adhésion au socle (contribution par agent et par an)
 - Médecine préventive
 - Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1^{er} niveau)
 - Interventions sur situations traumatiques
 - Prestations accessibles directement aux agents : soutien psychologique, accompagnement social
 - Mise en place et participation aux cellules santé

75 €

- Prestations hors socle (par jour)

- Interventions collectives (ergonomie, RPS, rédaction et mise à jour de document unique, groupes d'analyse de pratiques, formations intra...)

600 €

Adhésion à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Mission d'Inspection (ACFI) pour les visites d'inspection par jour d'intervention

600 €

Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents

Adhésion aux missions facultatives de la Direction

- Adhésion au socle de la convention (contribution par agent et par an)
 - Médecine préventive
 - Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1^{er} niveau)

75 €

- Adhésion au socle services de la Région (contribution par agent et par an)

- Médecine préventive
- Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1^{er} niveau)

95 €

- Avenant Prestation Soutien psychologique (contribution par agent et par an)

15 €

- Avenant Prestation Accompagnement social (contribution par agent et par an)

25 €

- Prestations hors socle (par jour d'intervention)

- Interventions collectives (ergonomie, RPS, rédaction et mise à jour du document unique, groupes d'analyse de pratiques...)

700 €

Adhésion à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Mission d'Inspection (ACFI) par jour d'intervention

700 €

Services de l'État

Médecine Préventive et action sur le milieu du travail (contribution à l'heure) + intervention équipe pluridisciplinaire

160 €

Formation inter-collectivités (tarif par jour et par agent)

30€

Actions de formation et de prévention dans le cadre du recrutement d'agents saisonniers (tarif par agent)

30 €

TAUX ET TARIFS DU CDG 64 – ANNÉE 2024

Direction Expertise juridique et instances consultatives

Collectivités et établissements publics affiliés

Adhésion à la prestation de conseil juridique en matière contentieuse

- Rédaction de mémoires en contentieux (Tribunal Administratif)
- Préparation de projets de réponse pour les collectivités dans le cadre de recours gracieux ou pour tout type de réclamations émis par un agent assisté par un avocat
- Réalisation d'un dossier documentaire complet pour accompagner les collectivités dans la prise de décisions
- Rédaction de référés
- Analyse de documents ou de mémoires en contentieux réalisés par d'autres conseils (avocats des collectivités) ou juristes des collectivités

750 € la journée
(375 € la demi-journée)

Adhésion à la prestation liée à la gestion des dossiers d'allocations chômage

- Dossier d'ouverture de droits ou dossier de simulation de droits
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage
- Cumul de l'allocation chômage avec une activité réduite
- Réactualisation des données (délibérations de l'UNEDIC)
- Reprise ou réadmission ou mise à jour après simulation
- Conseil juridique (en lien avec un dossier d'allocations chômage)

300 €
14 €
37 €
20 €
58 €
15 €

Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents

Adhésion à la prestation de conseil juridique en matière contentieuse

- Rédaction de mémoires en contentieux (Tribunal Administratif)
- Préparation de projets de réponse pour les collectivités dans le cadre de recours gracieux ou pour tout type de réclamations émis par un agent assisté par un avocat
- Réalisation d'un dossier documentaire complet pour accompagner les collectivités dans la prise de décisions
- Rédaction de référés
- Analyse de documents ou de mémoires en contentieux réalisés par d'autres conseils (avocats des collectivités) ou juristes des collectivités

850 € la journée
(425 € la demi-journée)

Adhésion à la prestation liée à la gestion des dossiers d'allocations chômage

- Dossier d'ouverture de droits ou dossier de simulation de droits
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage
- Cumul de l'allocation chômage avec une activité réduite
- Réactualisation des données (délibérations de l'UNEDIC)
- Reprise ou réadmission ou mise à jour après simulation
- Conseil juridique (en lien avec un dossier d'allocations chômage)

600 €
14 €
37 €
20 €
58 €
15 €

TAUX ET TARIFS DU CDG 64 – ANNÉE 2024

Médiation	
Médiation Préalable Obligatoire Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (contribution par médiation)	850 €
Médiation à l'initiative du juge ou des parties <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et établissements publics affiliés (par jour d'intervention) ▪ Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (par jour d'intervention) 	750 € 850 €
Module GPEEC	
Prestation de mise à disposition du module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), d'accompagnement et d'assistance aux collectivités	Moins de 20 agents : 50 € De 21 à 50 agents : 500 € De 51 à 100 agents : 1 000 € De 101 à 200 agents : 1 200 € De 201 à 350 agents : 1 500 € De 351 à 500 agents : 2 000 €
Enquête administrative	
Collectivités affiliées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée 	750 €
Collectivités non affiliées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée 	850 €
Mission signalement et traitement des actes de violence, de harcèlement, d'agissements sexistes et de discrimination avec les collectivités et établissements publics adhérents	
Collectivités non affiliées adhérentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annuelle 	1 500 €
Référent alerte éthique	
Collectivités non affiliées adhérentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annuelle 	1 500 €
Reprographie pour les collectivités	
Feuille A4 noir	0,10 €
Feuille A4 couleur	0,15 €
Feuille A3 noir	0,20 €
Feuille A3 couleur	0,30 €
Page dactylographiée	8,00 €
Minimum perçu	80,00 €
Reliure (par exemplaire)	4,50 €

Le tarif des interventions fixé à la journée est réduit de 50% en cas d'intervention sur une demi-journée.